

Ordonné, que M. Edwards ait la permission de présenter un bill (No 59) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer des Comtés de Russell, Dundas et Grenville.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. McGregor ait la permission de présenter un bill (No 60) autorisant la fusion de la Compagnie du chemin de fer Erié et Huron et de la Compagnie du chemin de fer du Lac Erié à la rivière Détroit.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la motion faite lundi, le 20 mars dernier, et proposant qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour le remercier de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session;—

Aussi, sur l'amendement proposant d'ajouter à la dite motion, le paragraphe suivant:—"Que cette Chambre est d'avis qu'il importe de faire observer à Son Excellence, qu'en présence des nombreuses accusations d'incapacité, de corruption et de mauvaise administration des affaires publiques au Yukon, il devient du devoir du gouvernement de nommer sans délai, une commission judiciaire indépendante chargée de faire une enquête complète et un rapport à ce sujet:—

Et aussi, sur l'amendement à l'amendement proposant: "Que tous les mots après "Son Excellence" soient retranchés et remplacés par les suivants: "que nous avons constaté avec plaisir que le gouvernement de Son Excellence avait pris de promptes mesures, après la réception de plaintes portées contre certains fonctionnaires dans le district du Yukon, pour s'enquérir de la nature de ces plaintes, en nommant M. William Ogilvie, commissaire à cette fin. Et comme nous avons pleine confiance dans l'habileté et l'intégrité de M. Ogilvie, nous sommes persuadés que son enquête sera impartiale et complète, et qu'elle fournira tous les renseignements nécessaires aux aviseurs de Son Excellence, pour leur permettre de rendre justice à tous les intéressés."

Et la question étant posée sur l'amendement à l'amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

*Sept heures et demie du soir.*

Prise en considération des bills privés, selon la règle 19.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (n° 51) constituant en corporation la Compagnie canadienne de transport intérieur.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (n° 53) autorisant la banque de la Nouvelle-Ecosse à émettre des billets sterling pour circulation dans l'île de la Jamaïque.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (n° 54) concernant la Compagnie de fidéicommissaires Orientale.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.